

Gérer le budget du CSE

Objectifs :

- Identifier les notions comptables nécessaires à la gestion du comité social et économique
- Distinguer le budget de fonctionnement et le budget des ASC

Participants et pré-requis :

Etre trésorier du CSE.

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour toute demande d'adaptation.

Pré-requis : Aucun.

Méthode pédagogique :

Formation en présentiel avec un formateur.

Notre formateur, diplômé d'un DECF, intervient en tant que gestionnaire auprès d'entreprises et d'associations depuis plus de 20 ans après une expérience professionnelle de comptable dans différentes structures.

Apports théoriques illustrés par des exemples concrets. Mise en situation avec les cas de l'entreprise

Exercices d'application.

Evaluation :

Les acquis seront évalués par un QCM de fin de formation.

Durée :

1 jour soit 7 heures

Délais d'accès : de 7 jours à 3 mois selon le mode de financement.

Programme :

1. Rappel du rôle du Trésorier du CSE

- Une fonction obligatoire
- Les différentes tâches du trésorier
- La responsabilité du trésorier
- La place du trésorier adjoint

2. Les budgets du CSE

- Le budget de fonctionnement
 - o Calcul du montant
 - o Dépenses éligibles
- Les budgets des ASC
 - o Détermination du montant
 - o Dépenses éligibles (règles URSSAF et contrôle)
- La possibilité de report d'une partie du budget de fonctionnement vers les ASC

3. La comptabilité du CSE

- L'utilisation d'un logiciel
- L'utilisation d'un tableau Excel
- Appel à la sous-traitance comptable